

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 09 décembre 2025

en fonction : **14**

Conseillers présents : **12**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. SINDT Alain ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. KOP Patrice ; M. HILD Didier ; M. BERGER Laurent ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Jean-Marc SINDT ; M. RISCH Jérôme

Présents par procuration : Mme SCHMIT Christelle donne procuration à M. BERGER Laurent

Absente excusée : Mme Véronique CHOSEROT

6 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Le budget de la Commune ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice 2026, et considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement, sans attendre le vote du Budget Primitif du nouvel exercice, il convient donc d'appliquer l'article L. 1612 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits suivants seront repris au budget général lors de l'adoption du Budget Primitif 2026 :

N° cpte M 57 abrégée	Crédits votés au BP 2025	Montant des DM votés en 2025	Montant à prendre en compte et définissant les crédits à ouvrir	Crédit pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante (25%)
203	10 000.00		10 000.00	2 500.00
203 Opération 752024	10 000.00		10 000.00	2 500.00
231	348 506.36	DM 1 : - 25 000.00	323 506.36	80 876.59
Totaux	368 506.36	- 25 000.00	343 506.36	85 876.59

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide les crédits à reprendre au budget lors de l'adoption du Budget Primitif 2026 et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 09 décembre 2025
Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20251209-0609122025-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025